



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 97/2016-2021

**Demande de crédit de CHF 102'000.00 TTC en
vue de financer la participation à la réfection
du trottoir de la route de Courte Raie entre le
chemin du Parc et la route Suisse**

Responsabilité du dossier :
Travaux publics, Routes
M. Jean-Pierre Debluë - municipal

Founex, le 10 mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
2. Projet	4
3. Aspect foncier	4
4. Coûts des travaux	4
5. Synthèse	4
6. Conclusions	5

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Dans le cadre des remises en état suite aux travaux de requalification de la Route Suisse, le Canton, par l'intermédiaire de la DGMR, va procéder à une réfection complète du revêtement routier de la Route de Courte Raie (RC5 I-L-S), du giratoire du Martin Pêcheur à l'entrée de localité, peu avant le virage.

Dans ce cadre, la DGMR a proposé à la Municipalité, de même qu'aux SITSE, de profiter de cette intervention pour mener à bien d'éventuels travaux communaux.

Les SITSE ont ainsi décidé de procéder à une réfection complète de la conduite d'eau sous pression. La Municipalité estime quant à elle qu'il serait judicieux de remettre en état le trottoir existant, allant du carrefour avec le Chemin du Parc jusqu'à la Route Suisse.

La mutualisation des projets entre les différents partenaires permet bien évidemment des économies d'ensemble pour chacun, raison pour laquelle la Commune motive le présent préavis visant à mener à bien des travaux conjoints avec la DGMR et les SITSE.



2. Projet

Des discussions ont eu lieu entre les trois partenaires afin d'optimiser les travaux et d'en tirer des synergies profitables à toutes les parties. Dès lors, conjointement aux travaux de réparation de la route, les SITSE vont réfectionner complètement la conduite d'eau sous pression avec un déplacement de celle-ci sur la partie basse, entre le Chemin du Parc et la Route Suisse, sous le trottoir, ceci en lieu et place de son emplacement actuel dans la route. Ceci permet de mutualiser les coûts avec la Commune en vue de la réfection du trottoir.

De manière similaire, il est également nécessaire de procéder à une réfection des organes d'évacuation des eaux claires de la route et de son collecteur. Ces travaux profitant aux trois entités, ils sont également répartis à parts égales. Dès lors, le projet communal concerne la réfection complète du trottoir existant par la pose d'une nouvelle bordure de type Etat de Vaud en béton, similaire à celle réalisée en amont. Le trottoir est abaissé au droit des entrées des différentes propriétés qui sont déclassées par la mise en place de rangs de pavés devant et derrière. Le trottoir est ensuite réfectionné dans son ensemble. Sa dimension ne peut pas être modifiée, le gabarit à disposition sur la route ne le permettant pas.

Comme déjà évoqué, la récolte des eaux claires est réfectionnée par la mise en place de nouveaux sacs munis de dépotoirs et de coudes plongeurs permettant d'assurer la protection des eaux. La portion de trottoir réfectionnée correspond à environ 250 m de longueur.

3. Aspect foncier

Ces travaux sont réalisés intégralement sur le domaine public cantonal et dans l'emprise du trottoir existant. Ils ne nécessitent dès lors aucune emprise sur les terrains privés.

4. Coûts des travaux

Le budget est établi par notre mandataire sur la base d'une offre rentrée pour le génie civil. En effet, ces travaux étant réalisés conjointement à ceux de la DGMR, nous bénéficions des conditions de l'appel d'offres en procédure marché public ouvert déjà réalisé par cette dernière.

La part de la Commune de Founex correspond à la moitié du prix du trottoir, l'autre moitié étant assurée par les SITSE. Les trois parties prennent en charge, à parts égales, la réfection du système de collecte des eaux claires.

Le budget à prévoir peut ainsi se résumer de la manière suivante :

Désignation	Montant
1. Travaux de génie civil	CHF 72'330.00
2. Honoraires pour étude et DT	CHF 12'750.00
3. Divers et imprévus	CHF 9'600.00
Total des travaux HT	CHF 94'680.00
TVA 7.7%	CHF 7'290.35
Total des travaux TTC	CHF 101'970.35
Total des travaux TTC Arrondi	CHF 102'000.00

5. Synthèse

Vu l'importance des travaux de réfection mis en place par le Canton et l'implication des SITSE pour la réfection de leur conduite, ces travaux sont une bonne opportunité pour la Commune de réfectionner durablement le trottoir existant dont l'état s'est dégradé ces dernières années.

En effet, la mutualisation des coûts entre les différents mandataires permet des économies importantes par rapport à une réfection individuelle.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 97/2016-2021, concernant une demande de crédit de CHF 102'000.00 TTC en vue de financer la participation à la réfection du trottoir de la route de Courte Raie entre le chemin du Parc et la route Suisse.
- Ouï** le rapport de la Commission des Routes
- Ouï** le rapport de la Commission des Finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 97/2016-2021, concernant la participation à la réfection du trottoir de la route de Courte Raie entre le chemin du Parc et la route Suisse
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 102'000.00 TTC
- D'autoriser** la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou recourir à l'emprunt si nécessaire
- D'autoriser** la Municipalité à amortir ce montant par un prélèvement sur le fonds de rénovation travaux n° 9281.004

Ainsi approuvé par la Municipalité le 15 mars 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

Claudine Luquiens

Le municipal responsable :

Jean-Pierre Debluë

Rapport de la Commission des routes concernant le :

Préavis municipal No 97/2016-2021, relatif à la demande de crédit de CHF 102'000 TTC destinée à financer la participation à la réfection du trottoir de la route de Courte Raie entre le chemin du Parc et la route Suisse

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis municipal No 97/ 2016-2021 nous a été présenté le 22 mars 2021 par Jean-Pierre Debluë Municipal, en présence de Mr le Syndic François Debluë, de Denis Lehoux Municipal, de Christophe Hermanjat et Yann Le Mercier chefs de service. Les membres de la Commission des finances étaient également présents.

Les membres de la Commission des routes se sont réunis à l'issue de la séance afin d'examiner en détail le préavis.

A. Preamble

Dans le cadre des remises en état suite aux travaux de requalification de la Route Suisse, le Canton, par l'intermédiaire de la DGMR, va procéder à une réfection complète du revêtement routier de la Route de Courte Raie (RC5 I-L-S), du giratoire du Martin Pécheur à l'entrée de localité, peu avant le virage. Dans ce cadre, la DGMR a proposé à la Municipalité, de même qu'aux SITSE, de profiter de cette intervention pour mener à bien d'éventuels travaux communaux.

Les SITSE ont ainsi décidé de procéder à une réfection complète de la conduite d'eau sous pression. La Municipalité estime quant à elle qu'il serait judicieux de remettre en état le trottoir existant, allant du carrefour avec le Chemin du Parc jusqu'à la Route Suisse, afin de terminer d'aménager cet axe.

B. Objectives of the project

La mutualisation des projets entre les différents partenaires permet bien évidemment des économies d'ensemble pour chacun, raison pour laquelle la Commune motive le présent préavis visant à mener à bien des travaux conjoints avec la DGMR et les SITSE.

C. Description

Des discussions ont eu lieu entre les trois partenaires afin d'optimiser les travaux et d'en tirer des synergies profitables à toutes les parties. Dès lors, conjointement aux travaux de réparation de la route, les SITSE vont réfectionner complètement la conduite d'eau sous pression avec un déplacement de celle-ci sur la partie basse, entre le Chemin du Parc et la Route Suisse, sous le trottoir, ceci en lieu et place de son emplacement actuel dans la route. Le déplacement de la conduite sous le trottoir permet de réduire les coûts en cas de futures interventions.

De manière similaire, il est également nécessaire de procéder à une réfection des organes d'évacuation des eaux claires de la route et de son collecteur. Ces travaux profitant aux trois entités, ils sont également repartis à parts égales.

Dès lors, le projet communal concerne la réfection complète du trottoir existant par la pose d'une nouvelle bordure de type État de Vaud en béton, similaire à celle réalisée en amont. Le trottoir est abaissé au droit des entrées des différentes propriétés qui sont déclassées par la mise en place de rangs de pavés devant et derrière. Le trottoir est ensuite réfectionné dans son ensemble. Sa dimension ne peut être modifiée, le gabarit à disposition sur la route ne le permettant pas. La portion de trottoir réfectionnée correspond à environ 150 m de longueur.

D. Remarque

Suite à une remarque de la commission demandant s'il est envisagé de refaire la route avec du revêtement phono absorbant (le nombre de voitures et la limite de vitesse à 80km/h le justifie), le chef de service M. Yann Le Mercier, nous informe que le canton, qui est propriétaire de ladite route, prévoit un enrobé phono absorbant de classe 2 sur 3.

E. Conclusion

La Commission des routes approuve la demande de crédit présentée par la Municipalité et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal No 97/2016-2021 relatif à la demande de crédit de CHF 102'000 TTC destinée à financer la réfection du trottoir le long de la route de Courte Raie entre le chemin du Parc et la route Suisse.

Ainsi fait à Founex, le 12 avril 2021

Pour la Commission des routes :

Rui Silva Martins

Emmanuelle Moser

Martin Schorr

Armand du Pontavice

Wil Wagnier

Absents excusés : Emile Camilo Peter Peek

Rapport de la Commission des finances sur le préavis No. 97/2016-2021

concernant une demande de crédit de CHF 102'000.00 TTC en vue de financer la participation à la réfection du trottoir de la route de Courte Raie entre le chemin du Parc et la route Suisse.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le lundi 22 mars 2021 en présence de M. François Debluë, syndic, de Mme Lucie Kunz-Harris ainsi que de MM. Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, municipaux, accompagnés de Mme Claudine Luquiens, secrétaire, et de M. Christophe Hermanjat et M. Yann Le Mercier, chefs de service.

Préambule :

La DGMR va procéder à une réfection complète du revêtement routier de la Route de Courte Raie. Dans ce cadre, la DGMR a proposé à la Municipalité ainsi qu'aux SITSE de profiter de cette intervention pour effectuer d'autres travaux.

Considérations :

La Municipalité a estimé qu'il serait judicieux de profiter de ces travaux pour remettre en état le trottoir existant. Le coût de ces travaux est pris en charge par les trois partenaires. La part de la Commune de Founex correspond à la moitié du prix du trottoir, l'autre moitié est assurée par les SITSE. Les trois parties prennent en charge à parts égales la réfection du système de collecte des eaux claires.

Le fait de regrouper les travaux nous permet une économie substantielle (notamment en terme d'installation de chantier), de ce fait il nous semble utile de profiter de cette opportunité.

Conclusion :

La Commission des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers :

D'approuver le préavis no. 97/2016-2021 concernant la participation à la réfection du trottoir de la route de Courte Raie entre le chemin du Parc et la route Suisse

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 102'000.00

D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante.

D'amortir ce montant par un prélèvement sur le fonds de rénovation travaux No. 9281.004.

Fait à Founex, le 27 mars 2021

Les Membres de la Commission des finances,

Laurent Kilchherr

François Girardin

Vincent Damba

Jean Righetti

Marc Barbé

Gerhard Putman-Cramer (excusé)